

**Intervention de Francis Provost, Conseiller Municipal Communiste
lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2007.**

Proposition de prise d'un arrêté par M. le Maire interdisant les coupures d'eau, de gaz et d'électricité pour les familles en difficulté économique et sociale sur le territoire de la commune de Wasquehal.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux, je ne vais pas redévelopper tout l'argumentaire que j'ai fait parvenir à tous les membres du Conseil Municipal, je ne reprendrais que quelques éléments clés de ma proposition.

La pauvreté se développe dans notre Pays, dans notre Région et aussi bien évidemment dans notre agglomération. Notre commune est touchée aussi par ce fléau qui est généré par :

- Des salaires faibles,
- Des emplois instables,
- Une précarité en augmentation importante,
- Une hausse forte des dépenses incompressibles des ménages telles que l'alimentaire, les transports, la protection sociale, les loyers et bien sûr l'eau et l'énergie.

Sans vouloir déclencher une polémique stérile, le constat est bien là :

« Nous vivons dans une société à deux vitesses et ceux qui restent sur le bord de la route entrent très vite dans l'engrenage de la misère qui broie les familles de façon, bien souvent irrémédiable. »

Les coupures de fourniture d'éléments vitaux pour la vie : l'eau, le gaz et l'électricité, sont les signes qui annoncent la chute vertigineuse et la désocialisation de certaines familles fragilisées.

Bien sûr, les Pouvoirs Publics se sont penchés sur ces questions, des lois, des dispositions ont été prises pour freiner les dégradations de situation. Mais dans le concret, sans mettre en cause qui que ce soit, des familles sont privées de l'usage indispensable de ces produits de base.

Les services sociaux font leur travail, ils le font bien, en grande responsabilité, mais ils ne disposent que de moyens très limités pour la prise en compte des cas, renseignements, aiguillage, sollicitation de services compétents. Mais, avec tout le professionnalisme et la bonne volonté qui sont les leurs, ils ne peuvent éviter que certaines familles chutent.

Certains, après s'être apitoyé quelques instants sur ces situations difficiles, considèrent que c'est dommage mais que ce n'est pas à EDF, GDF ou la société des eaux à en supporter les conséquences financières. Nous avons, d'ailleurs, pu lire dans la presse locale un article conséquent, très intéressant sur cette question et un gros titre : **« EDF : On ne peut pas se substituer aux services sociaux ! »**.

Dans l'exercice des missions de service public, chacun a une responsabilité à assumer, EDF, GDF et les sociétés de distribution de l'eau aussi. Au lieu de faire jouer la solidarité nationale, les problèmes sont renvoyés sur les populations locales.

La mission de service public ne peut se traduire par la gestion des clients « bon payeur » par les entreprises travaillant d'abord pour leurs actionnaires, et la gestion des problèmes par les collectivités locales.

Face à cette gangrène, j'ai donc saisi Monsieur le Maire sur cette question et j'ai proposé, comme cela a été fait dans certaines communes, de prendre des dispositions locales interdisant de priver des familles en difficulté de l'usage des produits élémentaires que sont l'eau, le gaz et l'électricité.

Je ne suis pas naïf. Je sais très bien que de la prise de décision de cette nature à sa mise en œuvre, le chemin est long et parsemé d'embûches.

Mais si nous pouvons, dans notre Commune, contribuer à sensibiliser les Populations en général et les décideurs politiques sur cette question vitale, nous aurons fait avancer le dossier et la lutte contre la misère. Alors, comme le stipulait l'affiche d'Emmaüs : **« Déclarons la guerre à la misère »** en prenant, en toute responsabilité collective, les décisions qui s'imposent aujourd'hui.

Merci pour votre écoute et votre attention.